

## **NOTE RELATIVE AU DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT DES ÉTUDIANTS**

### **I/ Publics (étudiants / stagiaires) concernés**

**Les étudiants redoublants ne sont pas concernés par le processus de validation d'UE. Si vous étiez inscrit à l'INSPE, avant l'année 2021-2022, dans le même master. Merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : [inspe-examens@univ-lille.fr](mailto:inspe-examens@univ-lille.fr).**

#### **1) entrée en première année de Master**

Les étudiants concernés par une éventuelle demande de validation d'unités d'enseignement doivent être dans une des situations suivantes :

- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires lors d'une précédente année de Master 1.
- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires par la validation d'un diplôme de niveau I.
- avoir validé certaines UE par Validation d'Acquis Professionnels Validation d'Expérience (arrêté faisant foi).

#### **2) entrée en deuxième année de Master**

Les étudiants concernés par une éventuelle demande de validation d'unités d'enseignement doivent être dans une des situations suivantes :

- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires lors d'une précédente année de Master 2.
- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires par la validation d'un diplôme de niveau I.
- avoir validé certaines UE par Validation d'Acquis Professionnels ou Validation d'Expérience (arrêté faisant foi).

**La validation d'une UE/EC octroie la note de 10/20 à cette dernière.**

Elle dispense de l'évaluation dossier dans cette discipline mais ne dispense pas de la présence en cours.

**Les validations d'unités d'enseignement accordées ne peuvent être supprimées en cours d'année universitaire.**

### **II/ Date butoir et modalités de dépôt des dossiers de demande de validation d'UE**

- Lieu de dépôt :

**Uniquement par voie électronique**, sous format PDF (un seul PDF : utiliser pdfjoin.com pour réunir le dossier et les pièces en un seul document), à l'adresse : [inspe-examens@univ-lille.fr](mailto:inspe-examens@univ-lille.fr)

- Date de dépôt :

Les dossiers seront à rendre **au plus tard le mercredi 11 octobre 2023.**  
Aucun dossier ne sera accepté une fois ce délai dépassé.

**DEMANDE DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT  
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024  
DOSSIER A RENDRE AVANT LE MERCREDI 11 OCTOBRE 2023**

**NOM** : ..... **NOM MARITAL** : .....  
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)  
**Prénom** : ..... **Né(e) le** : ..... **Ville** :  
**Sexe** :  féminin  masculin **Nationalité** : ..... **Téléphone** :  
**Adresse** :  
**Code Postal** : ..... **Ville** : .....  
**Adresse mail** : INSPE OU ACADEMIQUE UNIQUEMENT  
.....

**I – Précisez pour l'année universitaire 2023-2024 votre inscription :**

- Formation** :  Master MEEF mention Second degré : **Discipline** : .....  
 Master MEEF mention Encadrement Educatif  
 en master première année  
 en master deuxième année :  fonctionnaire stagiaire  
 étudiant

**Université** : .....

**II – Unités d'enseignement ou éléments constitutifs de la maquette MEEF dont vous demandez la validation**

UE/EC	Intitulé	Année d'obtention	Niveaux d'études	Université d'obtention
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		

Veillez joindre impérativement vos relevés de notes ainsi que le programme de votre formation.

## PIÈCES A FOURNIR (selon la situation)

- Le ou les relevé(s) de notes justifiant l'obtention de crédits auquel est joint un descriptif des contenus et modalités
- Diplôme de même niveau déjà obtenu
- Arrêté pour les VAP ou VAE

## INFORMATIONS

Le présent dossier de validation en vue de l'accès aux formations dispensées par l'INSPE sera présenté à la commission pédagogique **uniquement** s'il est dûment complété.

**La validation accordée n'est valable qu'à l'INSPE et pour l'année universitaire indiquée sur la décision.**

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.  
Réponse uniquement par mail.